

Contrat d'exposition ou autres événements no /

1. PARTIES

Le Locataire

Nom / Prénom :

Adresse :

NPA / Localité :

Téléphone / Portable :

Email :

ci-après : *le « Locataire »*

La Galerie

Galerie Image-In

Place d'Armes 15 - 1618 Châtel-St-Denis

Représentée par :

Téléphone :

Email :

ci-après : *la « Galerie »*

2. OBJET

La Galerie met à disposition du Locataire les locaux suivants :

- deux salles d'exposition
 - un local avec réfrigérateur et cubes d'exposition à disposition
-

3. USAGE

Les locaux sont destinés exclusivement à :

- des expositions
- des événements culturels ou artistiques

Usage déclaré par le Locataire :

.....
.....

Toute autre utilisation est soumise à l'accord préalable de la Galerie.

4. DURÉE

Les locations sont consenties pour les périodes suivantes :

Expositions (organisation et tarifs – Annexe 1) :

Du : (date de vernissage)

Au : (date de finissage)

Autres événements (organisation et tarifs – Annexe 2) :

Du : (date d'entrée)

Au : (date de sortie)

5. UTILISATION DES LOCAUX

Le Locataire s'engage à :

- respecter les horaires convenus
- utiliser les locaux avec soin
- éviter toute nuisance excessive (bruit, odeurs, etc.)
- restituer les locaux dans leur état initial (état à la remise des clés)

Sont notamment interdits :

- perçage ou fixation hors des systèmes prévus
- modifications des installations
- utilisation de matériaux dangereux

Toute dégradation sera facturée au Locataire.

6. ACCROCHAGE ET ÉCLAIRAGE

Les surfaces d'accrochage autorisées sont définies dans le plan annexé (Annexe 3).

La Galerie met à disposition :

- rails
- systèmes de suspension (glisseurs coulissants avec fils et crochets)

Le réglage de l'éclairage est effectué exclusivement par la Galerie.

Tout dommage sera facturé au Locataire.

7. TARIFS

Les tarifs de base sont déterminés en fonction de l'usage et la durée déclarés ci-dessus (points 3. et 4.). Ils sont détaillés dans l'annexe 1 ou l'annexe 2 au présent contrat.

Le coût des prestations complémentaires à fournir par la Galerie sera déterminé d'entente avec le Locataire.

8. VENTES ET COMMISSION

Une commission de 20 % est due à la Galerie **sur toute vente réalisée dans le cadre de l'utilisation des locaux.**

Le Locataire s'engage à :

- déclarer l'ensemble des ventes
- fournir un justificatif détaillé

Un décompte final est établi à l'état des lieux de sortie/au retour des clés.

9. CONDITIONS DE PAIEMENT ET ANNULATION DU CONTRAT

Un acompte déterminé en fonction de l'usage et de la durée déclarés sous points 3. et 4. est dû à la signature du contrat. Le Locataire s'engage à effectuer le versement dans les 15 jours selon instructions de la Galerie.

Le solde du décompte final établi lors de l'état des lieux de sortie/au retour des clés est payable dans les 30 jours selon instructions de la Galerie.

Annulation du contrat par la Galerie :

En cas de non-paiement de l'acompte de réservation dans le délai imparti, le contrat est annulé par la Galerie.

Annulation par le Locataire :

A réception de la confirmation écrite du Locataire au plus tard 4 mois avant la date d'entrée fixée à l'article 4, la Galerie lui remboursera les 50% de l'acompte versé.

Passé ce délai, la Galerie considère les 100% de l'acompte versé comme acquis à titre de frais administratifs/recherche d'un nouvel exposant et refacturera tous les frais qu'elle a déjà engagé dans le cadre de l'exécution des prestations validées par le Locataire.

10. ASSURANCES

Le Locataire est responsable :

- de l'assurance des objets exposés (vol, incendie, dégâts)
- de disposer d'une assurance responsabilité civile couvrant les dommages causés aux tiers et aux locaux

La Galerie décline toute responsabilité en cas de sinistre.

11. FORCE MAJEURE

En cas de force majeure (incendie, catastrophe, décision des autorités, etc.), le contrat peut être annulé sans indemnité, hors remboursement des montants non utilisés.

12. COMMUNICATION

La Galerie se réserve le droit d'utiliser des images de l'exposition à des fins de communication (site internet, réseaux sociaux, presse), sauf opposition écrite du Locataire.

13. DROIT APPLICABLE ET FOR

Le présent contrat est soumis au droit suisse.

Le for juridique est à Châtel-St-Denis.

14. SIGNATURES

Le Locataire confirme avoir pris connaissance du présent contrat et de ses annexes.

Fait à : le : en 2/2 exemplaires

.....
Pour la Galerie

.....
Pour le Locataire

Annexes Annexe 1 – Organisation de l'exposition et du vernissage
Annexe 2 – Organisation d'autres événements
Annexe 3 – Plan des surfaces d'accrochages

Conditions valables dès le 01.01.2027